

PROGRAMME DE FORMATION – SECTEUR PUBLIC

LES MODIFICATIONS EN COURS D'EXECUTION

Formation dispensée par un avocat expert des marchés publics

PUBLIC VISÉ

Cette formation s'adresse aux acheteurs publics qui souhaitent connaître et maîtriser les règles de modifications contractuelles en cours d'exécution des marchés.

PRÉ-REQUIS

- Techniques : absence de pré-requis
- Connaissances spécifiques : absence de pré-requis

OBJECTIFS

Une journée pour décrypter les nouvelles règles de passation et d'exécution des marchés :

- Connaître les évolutions possibles d'un marché public en cours d'exécution
- Identifier les conditions dans lesquelles il est possible de modifier un marché public en cours d'exécution
- Anticiper et maîtriser les évolutions du marché
- Maîtriser les risques d'une modification illégale

CONTENU

La codification des modifications du marché en cours d'exécution

- Coexistence de deux régimes juridiques en fonction de la date d'envoi de l'avis de publicité à la publication (avant ou après le 1er avril 2016)
- Avant la première réforme 2016 : avenant, ordre de service, décision de poursuivre, marché complémentaire
- Avec la réforme de 2016 et le code 2019 : nouvelle notion de modification en cours d'exécution et liste limitative de cas de modifications autorisés

Les règles procédurales

- La CAO et les modifications en cours d'exécution
- Les avis de modification (JOUE)
- Les données essentielles sur le profil d'acheteur

Anticiper l'évolution du marché

- Les clauses de réexamen
- Les options
- Les prestations similaires

Maîtriser l'évolution du marché

- Les modifications inférieures à 10 ou 15 % du montant initial du marché
- Les circonstances imprévisibles
- Les modifications non-substantielles
- L'impossibilité de confier les prestations à un autre titulaire
- Le changement de cocontractant
- Le cumul des modifications ?

Maîtriser les instruments

- L'ordre de service
- La décision de poursuivre
- L'avenant
- Le protocole d'accord transactionnel
- La résiliation partielle

Le risque contentieux d'une modification illégale

- Contentieux administratif
- Contentieux pénal

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La salle de formation est équipée de tout le confort nécessaire pour rendre la formation agréable.
Afin que vous puissiez bénéficier des meilleures conditions d'apprentissage, nous limitons le nombre de participants par session, et nous mettons toujours en avant des cas pratiques et mises en situation.

ÉVALUATION ET SANCTION

La formation est évaluée par le biais d'une fiche d'évaluation qui porte à la fois sur les aspects organisationnel, méthodologique et pédagogique de la formation ainsi que sur la réponse aux attentes des stagiaires.

La formation est également sanctionnée par une attestation individuelle de formation.

QUALITÉ DU FORMATEUR

- **Avocat expert en marchés publics et délégations de service public**

Avocat au Barreau de Paris, titulaire du certificat de spécialisation en droit public, spécialisé en marchés publics et délégations de service public. A ce titre, il met toute son expérience pratique au profit des entreprises afin qu'elles puissent remporter leurs marchés publics. Sa connaissance approfondie de la réglementation et de la jurisprudence lui permet d'élaborer des stratégies commerciales et contentieuses efficaces.

DURÉE ET MODALITÉS D'ORGANISATION

- **Durée de la formation** : 7 heures soit 1 journée
- **Horaires de la formation** : 9h00-12h30 puis 14h00-17h30
- **Code** : MP1
- **Lieu** : dans les locaux de l'organisme ou dans les nôtres
- **Organisation** : formation réalisable en présentiel
- **Nombre de stagiaires** : 10 participants au maximum

CONTACT

☎ tél. : **01 79 06 77 00**

✉ email : **formations@achatpublic.com**

📄 formulaire : **<https://evenements.infopro-digital.com/achatpublic-public/contact>**

🌐 site web : **<https://evenements.infopro-digital.com/achatpublic-public/>**